



Assemblée générale

Distr. générale
20 novembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 136 de l'ordre du jour
**Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2018-2019**

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

**Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions,
groupes d'experts et autres entités et mécanismes**

Groupe d'experts sur le Mali

**Dix-septième rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2018-2019**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dans lequel figurent les prévisions de dépenses du Groupe d'experts sur le Mali pour 2018 en ce qui concerne le groupe thématique II ([A/72/371/Add.6](#)). Aux fins de cet examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information avant de lui faire parvenir des réponses écrites à ses questions le 2 novembre 2017.

2. Le rapport principal du Secrétaire général ([A/72/371](#)) donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2018 au titre des missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées. Comme les années précédentes, cinq additifs audit rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq



(MANUI)¹. Les observations et recommandation du Comité consultatif sur les questions d'ordre transversal intéressant toutes les missions politiques spéciales figurent dans son rapport principal (A/72/7/Add.10). Les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI sont présentées dans ses rapports annexes².

3. Les budgets proposés par le Secrétaire général pour le Groupe d'experts sur le Mali (groupe thématique II), la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (groupe thématique III) font l'objet d'additifs distincts³ et les observations et recommandations du Comité sont formulées dans les rapports correspondants⁴.

4. Le Comité consultatif rappelle qu'un crédit de 1 109,6 millions de dollars pour les missions politiques spéciales a été demandé au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, ce qui représente une diminution de 14,8 millions de dollars par rapport au montant de 1 124,4 millions de dollars prévu dans l'esquisse du projet de budget-programme pour le même exercice (voir résolution 71/274 de l'Assemblée générale). Selon le Secrétaire général, cette réduction s'explique par des gains d'efficacité de 14,8 millions de dollars qu'il est prévu de réaliser dans l'ensemble des missions politiques spéciales, qui s'inscrivent dans le cadre des réductions de 58,9 millions de dollars prévues au titre à la rubrique Autres variations dans le projet de budget-programme. Le Comité rappelle qu'il a demandé une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique Autres variations dans tous les chapitres du budget, assortie d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficacité, et que cette liste ne lui a pas été communiquée. Il a fait des observations à ce sujet dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/72/7, chap. I). À cet égard, le Comité note qu'aucune réduction au titre des gains d'efficacité liés à Umoja (le progiciel de gestion intégrée) ou d'autres éléments n'est prévue au titre des missions politiques spéciales pour 2018, à l'exception d'un montant de 698 900 dollars à la MANUA (voir A/72/371, par. 111). Les observations et recommandations du Comité concernant le montant des crédits proposés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal figureront dans son rapport principal (A/72/7/Add.10).

II. Ressources nécessaires pour 2017 et 2018

Mandat

5. Le Secrétaire général indique dans son rapport que par sa résolution 2374 (2017), le Conseil de sécurité a instauré un régime de sanctions concernant la situation au Mali, qui prévoit notamment des mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs, ainsi que la création d'un Comité des sanctions et d'un Groupe d'experts composé au maximum de cinq personnes et basé sur place, au Mali. On trouvera aux paragraphes 1 à 8 du rapport du Secrétaire général des éléments d'information relatifs au mandat du Groupe d'experts et aux principales hypothèses retenues aux fins des prévisions budgétaires pour 2018 (A/72/371/Add.6).

¹ A/72/371/Add.1, A/72/371/Add.2, A/72/371/Add.3, A/72/371/Add.4 et A/72/371/Add.5.

² A/72/7/Add.11, A/72/7/Add.12, A/72/7/Add.13, A/72/7/Add.14 et A/72/7/Add.15.

³ A/72/371/Add.6, A/72/371/Add.7 et A/72/371/Add.8.

⁴ A/72/7/Add.16, A/72/7/Add.17 et A/72/7/Add.18.

Montants nécessaires pour 2017

6. Le montant de 435 800 dollars devant servir à couvrir les dépenses afférentes à trois postes temporaires et les dépenses opérationnelles du Groupe d'experts sur le Mali pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 est financé au titre des engagements que le Secrétaire général est autorisé à contracter en application du paragraphe 1 a) de la résolution 70/250 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2016-2017 (A/72/371/Add.6, par. 11). Le Comité consultatif a constaté une erreur au paragraphe 11 de la version anglaise du rapport, qui concerne l'exercice biennal 2016-2017. Le Comité a cherché à savoir si cette erreur serait corrigée, mais n'a reçu aucune réponse. Il compte que le texte sera rectifié dans les plus brefs délais.

Montants nécessaires pour 2018

7. Pour 2018, le montant des ressources demandées au titre du Groupe d'expert sur le Mali s'élève à 1 297 200 dollars (montant net) et permettrait de financer trois postes [1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)] et de couvrir les dépenses opérationnelles (voir le tableau ci-après).

Ressources demandées pour 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2016-2017 ^a			Montants nécessaires pour 2018		Variation 2017-2018	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Dépenses non renouvelables	Dépenses non renouvelables	Augmentation/ (diminution)	
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	–	84,3	84,3	341,8	–	–	341,8
II. Dépenses opérationnelles							
Experts	–	202,7	202,7	809,1	–	–	809,1
Voyages	–	13,4	13,4	35,9	–	–	35,9
Installations et infrastructures	–	120,8	120,8	48,5	–	–	48,5
Transports terrestres	–	4,0	4,0	13,1	–	–	13,1
Communications	–	5,3	5,3	18,2	–	–	18,2
Informatique	–	4,3	4,3	23,8	–	–	23,8
Fournitures, services et matériel divers	–	1,0	1,0	6,8	–	–	6,8
Total partiel (II)	–	351,5	351,5	955,4	–	–	955,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	–	435,8	435,8	1 297,2	–	–	1 297,2

^a Dont un montant de 435 800 dollars pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017, financé au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 70/250 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Effectifs nécessaires

8. Pour aider le Groupe d'experts sur le Mali dans ses travaux, il est proposé que soient créés les trois postes suivants : un poste de spécialiste hors classe des questions

politiques (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et un poste d'assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] (voir [A/72/371/Add.6](#), par. 9).

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il n'existait actuellement aucun poste P-5 financé au titre des missions politiques spéciales pour appuyer les missions relevant du groupe thématique II, et que l'appui à ces missions était fourni par les spécialistes des affaires politiques (P-5) existants, dont les postes sont financés au titre de la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques et inscrits au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme. Le Comité a également été informé que la Division ne pourrait pas répartir la charge de travail liée à l'appui de nouvelles missions entre ces fonctionnaires déjà en poste. Ayant demandé pourquoi des ressources supplémentaires n'avaient pas été demandées pour la Division dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, le Comité a été informé que le poste P-5 supplémentaire avait été demandé en vue de prendre en charge l'augmentation du nombre des activités prescrites dans le cadre des nouvelles missions politiques spéciales, et non à l'appui des activités ordinaires de la Division. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau dans lequel est détaillé le nombre d'experts et de membres du personnel d'appui des missions politiques spéciales qui relèvent du groupe thématique II (voir annexe).

10. En outre, il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que le titulaire du poste P-5 serait chargé de fournir un appui sur les questions ayant trait au régime de sanctions, et notamment les dispositions de sûreté et de sécurité appliquées aux experts (voir [A/72/371/Add.6](#), par. 9). Il était également indiqué dans les informations fournies au Comité consultatif que le poste qu'il était proposé de créer était à la classe P-5 en réponse à une recommandation formulée par la Commission d'enquête sur le système de gestion de la sécurité des Nations Unies au sujet du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Commission d'enquête avait notamment recommandé que la Division des affaires du Conseil de sécurité renoue avec la pratique d'affecter au secrétariat des comités des sanctions des fonctionnaires expérimentés, également chargés de diriger les équipes et de prêter des services fonctionnels et d'autres formes d'assistance aux groupes d'experts. La Commission d'enquête avait par ailleurs indiqué qu'elle avait connaissance du fait que, par le passé, les secrétaires étaient des hauts fonctionnaires de la classe P-5, et que cela avait évolué ces dernières années avec l'affectation de plusieurs fonctionnaires de classe P-4, voire P-3, à des postes de secrétaire ou de secrétaire par intérim de comité des sanctions. **Le Comité n'est pas convaincu qu'il y ait une réelle corrélation entre les fonctions du spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5) à la sécurité et les dispositions en matière de sécurité.**

11. Notant qu'aucun poste de la classe P-5 n'est actuellement financé au titre des missions politiques spéciales pour appuyer les missions relevant du groupe thématique II, le Comité consultatif n'est pas convaincu par les éléments fournis pour justifier la création d'un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) à l'appui du Groupe d'experts sur le Mali et se prononce par conséquent contre la création de ce poste. Le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles devrait être ajusté en conséquence.

Taux de vacance

12. Un taux de vacance de 25 % a été appliqué aux prévisions de dépenses au titre des postes qu'il est proposé de créer pour 2018 (voir [A/72/371/Add.6](#), par. 10). **Compte tenu de la méthode de budgétisation applicable aux postes qu'il est**

proposé de créer dans les missions politiques spéciales, le Comité consultatif recommande que des taux de vacance de postes de 50 % et 35 % soient respectivement appliqués aux prévisions de dépenses au titre des postes de spécialiste des affaires politiques (P-3) et d'assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] qu'il est proposé de créer (voir [A/70/7/Add.10](#), par. 19 et [A/72/7](#), par. 44).

13. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 11 et 12 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que le tableau d'effectifs proposé pour 2018 soit approuvé.

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

Honoraires

14. Un montant de 578 700 dollars est demandé pour couvrir les honoraires des cinq membres du Groupe d'experts pour une période de 12 mois, calculés sur la base d'un montant mensuel moyen de 9 650 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces honoraires, dont le montant a été calculé sur la base des honoraires mensuels versés aux membres d'un autre groupe d'experts de taille semblable (le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud), tenaient déjà compte des changements apportés au nombre d'années d'expérience, y compris sur le terrain, exigé des experts, qui est passé de 7 à 10 ans, comme l'a recommandé la Commission d'enquête (voir par. 10 ci-dessus). Le Comité formule des observations concernant le nouveau mandat des experts dans son rapport sur les missions du groupe thématique II (voir [A/72/7/Add.12](#), sect. II.B).

Voyages

15. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur les voyages prévus pour 2018 et les prévisions de dépenses associées. Le Comité constate quelques incohérences dans les prévisions, comme par exemple des coûts estimatifs différents pour une même destination ou deux voyages distincts (un New York-Paris et un New York-Bruxelles) pour des fonctionnaires du Siège à l'appui du Groupe d'experts alors qu'il est prévu que les membres du Groupe se rendent aux mêmes destinations en un seul voyage. Les observations et recommandations du Comité sur les voyages figurent dans son rapport principal sur les missions politiques spéciales ([A/72/7/Add.10](#)).

Prévisions relatives aux services partagés inscrits aux rubriques Informatique et Fournitures, services et matériel divers

16. Ayant demandé des précisions au sujet des gains d'efficacité réalisés dans les missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II, notamment le Groupe d'experts sur Mali, le Comité consultatif a été informé que la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques s'efforçait de réaliser autant de gains d'efficacité que possible, notamment en partageant les coûts des licences et des bases de données entre les missions. Le Comité relève toutefois que dans le projet de budget, des dépenses plus importantes sont prévues à la rubrique Informatique au titre des licences, ainsi qu'à la rubrique Fournitures, services et matériel au titre des frais perçus par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'hébergement du fichier d'experts (dont le coût est partagé entre tous les groupes). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe d'experts sur le Mali utiliserait bien les licences partagées, que le coût global pouvait bien être réduit s'il était partagé entre plusieurs groupes, mais qu'il était prévu que les tarifs appliqués par les fournisseurs augmentent d'année en année. En outre, le Comité a été informé que le Groupe d'experts sur le

Mali ayant été créé récemment, il fallait inclure aux dépenses prévues au titre des frais perçus par le PNUD un coût initial d'installation. **Le Comité compte que des éclaircissements concernant l'inscription au budget des licences et services partagés seront communiqués à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget des missions politiques spéciales pour 2018.**

17. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 11 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles soient approuvés.**

III. Recommandations

18. Les projets de budget proposés par le Secrétaire général pour les missions politiques spéciales pour 2018, sur lesquels l'Assemblée générale doit se prononcer, sont présentés au paragraphe 120 du rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/72/371](#)).

19. **Le Comité recommande que la proposition du Secrétaire général en ce qui concerne les ressources nécessaires en 2018 pour le Groupe d'experts sur le Mali soit approuvée, sous réserve des observations et des recommandations formulées ci-dessus et de celles contenues dans son rapport principal ([A/72/7/Add.10](#)).**

Annexe

Nombre d'experts et de membres du personnel d'appui dans les missions politiques spéciales du groupe thématique II

	P-5	P-4	P-3	P-2	Services généraux	Service mobile	Agents locaux	Effectif total	Experts	Basé sur place
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	–	–	1	–	1	–	5	7	8	Non
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	–	–	1	–	–	–	–	1	6	Oui
Groupe d'experts sur le Soudan	–	–	1	–	–	–	–	1	5	Oui
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	–	1	2	–	3	–	–	6	8	Non
Groupe d'experts sur la Libye	–	–	1	–	2	–	–	3	6	Oui
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	–	–	1	–	2	–	–	3	5	Oui
Groupe d'experts sur le Yémen	–	–	1	–	–	5	2	8	5	Oui
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	–	–	1	–	2	–	–	3	5	Oui
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées; Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	1	5	6	–	9	–	–	21	11	Non
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1	5	2	–	3	–	–	11	–	Non
Total	2	11	17	–	22	5	7	64	59	